



## Aide mémoire NIM, DMA et autres

Par qui ?

Avec qui ?

Quand ?

### Niveaux d'intervention médicale (NIM) – niveaux de soins

Le processus des NIM correspond à la traduction des valeurs et des volontés exprimées par le patient sous la forme d'objectifs de soins, résultant d'une discussion entre le patient ou son représentant et le médecin sur l'évolution anticipée de l'état de santé, les options de soins et leurs conséquences, afin d'orienter les soins et de guider le choix des interventions diagnostiques et thérapeutiques.

### Décision – ordonnance de non-réanimation

Un document qui consigne la volonté d'une personne de ne pas faire l'objet d'une réanimation cardio-respiratoire ou d'autres procédures médicales d'urgence pratiquée par les premiers répondants ou d'autres professionnels de santé en cas d'arrêt cardiaque ou respiratoire soudain.

### Directives médicales anticipées (DMA)

Les directives médicales anticipées consistent en un écrit par lequel une personne majeure et apte à consentir à des soins indique, à l'avance, les soins médicaux qu'elle accepte ou qu'elle refuse de recevoir dans le cas où elle deviendrait inapte à consentir à des soins. Elles ont une valeur contraignante lorsque celles-ci sont applicables dans une situation précise. Les DMA couvrent certains soins dans les situations suivantes : fin de vie ou atteinte sévère et irréversible des fonctions cognitives.

### Mandat en prévision de l'inaptitude à consentir aux soins

Un contrat par lequel une personne désigne, alors qu'elle est légalement apte et en prévision de son inaptitude, une autre personne pour assumer la protection de sa personne ou l'administration de ses biens.

### Autres formes d'expression de volonté

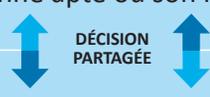
Il existe d'autres formes d'expression de volonté comme un testament biologique, un testament de vie, une note informelle, une volonté exprimée verbalement ou par écrit par le patient et placée au dossier médical, etc.

Note : Ces formes d'expression de volonté peuvent coexister et être complémentaires.





L'objectif de la mise en place de ces documents est d'assurer **le respect des volontés** d'une personne au regard des soins **médicalement appropriés** qui lui sont prodigués.

	Niveaux d'intervention médicale (NIM) — niveaux de soins	Décision — ordonnance de non-réanimation	Directives médicales anticipées (DMA)	Mandat en prévision de l'incapacité	Autres formes d'expression de volontés
Il s'agit habituellement d'une initiative :	Médicale		Personnelle		Personnelle
Prise par qui :	Une personne apte ou son représentant		Une personne apte		Une personne apte
Prise avec qui :	 <p>DÉCISION PARTAGÉE</p> Un médecin		Deux témoins ou un notaire		Seul ou avec témoin
À prendre quand :	Lorsqu'une personne fait face à un état de santé susceptible de se dégrader significativement de façon prévisible		À tout moment		À tout moment
Existe-t-il un registre pour déposer le document ?	Non, il est déposé au dossier médical		Oui, le registre des DMA ou le dossier médical	Oui, le registre des mandats de protection	Non, devrait idéalement être signalé aux soignants

Il est important de noter que ces documents ne remplacent **ni la discussion** des volontés, **ni le consentement** aux soins

Liens utiles pour plus d'information :

[www.soinsdefindevie.gouv.qc.ca](http://www.soinsdefindevie.gouv.qc.ca) | [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca) | [www.cmq.org](http://www.cmq.org)